

HERBAROM

GUIDE COMPLET SUR LES HUILES ESSENTIELLES

État des lieux des différents référentiels,
standards et labels qualités

HUILE ESSENTIELLE
Norme Rac. -FRA
3988
HERBAROM
LABORATOIRE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
LES HUILES ESSENTIELLES, DÉFINITIONS	4
MODES DE PRODUCTION DES HUILES ESSENTIELLES	5
LA CERTIFICATION BIO (L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE)	6
LES STANDARDS	8
LES DIFFÉRENTS LABELS	10
BIBLIOGRAPHIE	14

INTRODUCTION

Les huiles essentielles sont utilisées dans de nombreux domaines et ont trouvé leur place dans notre quotidien : elles peuvent rentrer dans la composition de produits d'aromathérapie, de parfums d'ambiance, de cosmétiques, de compléments alimentaires ... Au-delà des prérequis réglementaires et des obligations spécifiques à chaque marché d'applications visé, les huiles essentielles peuvent être couvertes par un large nombre de normes et de labels de qualité.

HERBAROM vous accompagne pour tout comprendre sur les huiles essentielles.

Faisons un tour d'horizon.

LES HUILES ESSENTIELLES, DÉFINITIONS

LA GENÈSE DES HUILES ESSENTIELLES

Grâce au long processus de l'évolution et à la sélection qui en résulte, les plantes ont su s'adapter pour se défendre et résister aux différentes conditions environnementales. Certaines se sont transformées morphologiquement alors que d'autres ont su faire évoluer leur métabolisme jusqu'à développer des molécules d'intérêt intervenant dans des fonctions diverses telles que la lutte contre les insectes, la reproduction ou même la communication. C'est de ce dernier grand groupe de plantes aromatiques que nous tirons aujourd'hui les huiles essentielles.

DÉFINITIONS

Les huiles essentielles sont des produits odorants, généralement de composition complexe, obtenus à partir d'une matière première végétale botaniquement définie, soit par entraînement par la vapeur d'eau, soit par distillation sèche, ou par un procédé mécanique approprié sans chauffage.





MODES DE PRODUCTION DES HUILES ESSENTIELLES

Il est possible d'obtenir les huiles essentielles via 4 modes de production :

LA DISTILLATION À LA VAPEUR

La vapeur d'eau traverse la plante pour en extraire les composés volatils. Ce processus est adapté à quasiment tous les types de plantes ou parties de plantes. (Huiles essentielles de Lavande, Lavandin, Camomille, Immortelle, Géranium, Eucalyptus Etc).

L'HYDRODISTILLATION

Elle consiste en une distillation à la vapeur alors que la plante reste immergée dans l'eau. Elle entraîne plus d'hydrolyse que la distillation à la vapeur mais est adaptée à tous les produits même les plus difficiles à extraire. (Huiles essentielles de Rose, Encens, Myrrhe)

L'EXPRESSION À FROID

C'est un procédé mécanique sans aucune hydrolyse, il permet d'extraire des molécules volatiles mais entraîne aussi des non-volatiles. Il est réservé aux épicarpes d'agrumes.

LA DISTILLATION SÈCHE

Cette technique consistant en la pyrolyse du bois, elle est utilisée spécifiquement pour les résineux.

Si le mode d'extraction est bien défini selon l'huile essentielle à extraire, **les critères de qualité et de traçabilité sont pluriels**. Pour les acteurs de la filière et pour le consommateur, il n'est pas toujours facile de s'y retrouver. La certification biologique est **la plus connue et la plus importante du secteur**.

Mais quelle garantie représente une huile essentielle **certifiée bio** ?

LA CERTIFICATION BIO (L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE)

Le mode de production et de transformation biologique, encadré par une réglementation européenne depuis 1991, fait partie en France **des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine**.

L'agriculture biologique a recours à des pratiques de culture et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels.

En effet, elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite les intrants.



Les bénéfices de l'agriculture biologique sont multiples :

1

CRÉATION D'ACTIVITÉS
ET D'EMPLOIS

2

PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ
DES SOLS, DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA QUALITÉ DE L'AIR
ET DE L'EAU

Ce mode de production permet d'expérimenter des pratiques innovantes susceptibles d'être plus largement développées en agriculture.

Ces modes de transformation privilégient la mise en valeur des caractéristiques naturelles des produits.



À SAVOIR

Les opérateurs de la filière bio de tous les stades (production, transformation, stockage et distribution) sont **contrôlés au moins une fois par an** par des organismes certificateurs agréés par les pouvoirs publics français qui répondent à des critères d'indépendance et d'impartialité.

LES CERTIFICATIONS BIOLOGIQUES

Une mention de cet organisme figure sur **chaque produit, près du logo.**



CERTIFICATIONS BIOLOGIQUES POUR LES MARCHÉS FRANÇAIS ET EUROPÉENS

Que ce soit avec le logo « AB » ou avec l'Eurofeuille, les produits issus de l'agriculture biologique sont facilement identifiables pour les consommateurs.

De par leur procédé d'obtention, les huiles essentielles peuvent concentrer certains contaminants, notamment les pesticides. L'utilisation de huiles essentielles certifiées est donc un gage de qualité pour le consommateur et elles représentent une part de marché importante en France. Par exemple, 42 % des huiles essentielles vendues en unitaire en pharmacie en 2017 étaient certifiées issues de l'agriculture biologique.

IL EXISTE ÉGALEMENT DES CERTIFICATIONS BIOLOGIQUES POUR LES MARCHÉS HORS EUROPE :



USDA ORGANIC
Export vers les USA



JAS
Export vers le Japon



CHINA NATIONAL
ORGANIC PRODUCT
STANDARD
export vers la Chine

À SAVOIR

Il existe donc différentes certifications biologiques de l'huile essentielle et du marché géographique de destination. Cependant les labels biologiques bien que empreints d'un souci de qualité et de traçabilité, ne représentent pas l'unique critère de sélection. Les standards définissant les critères de caractérisation de l'huile essentielle sont portés par des organismes de normalisation nationaux et internationaux et des référentiels de type Pharmacopée.

STANDARDS DES HUILES ESSENTIELLES

AFNOR

L'AFNOR est l'association française de normalisation. Créée en 1926, elle concerne aujourd'hui une multitude de secteurs incluant les huiles essentielles via la commission T75A Huiles essentielles. Cette commission regroupe les acteurs industriels et publics du secteur et a la charge de définir les normes relatives à la qualité et méthodes d'analyse des huiles essentielles. Chacun des acteurs se base sur son historique d'analyses pour cartographier les typicités régionales ou variétales des plantes afin de définir un ou des standards représentant leur qualité. On parle alors de Normes Françaises (NF) ou de NF ISO si les standards français et internationaux sont identiques.



Dans une norme AFNOR d'huile essentielle on y retrouve principalement les caractéristiques :

- organoleptiques (couleur, odeur, aspect),
- physico-chimique (densité, indice de réfraction, pouvoir rotatoire)
- le profil chromatographique (liste de substances aromatiques majoritaires ou typiques de l'huile essentielle)



ISO

Créé en 1956, L'ISO est l'organisme international de normalisation, il est composé des organismes nationaux de normalisation. Dans le cadre des huiles essentielles l'ISO œuvre à la mise en commun des données et informations des commissions nationales pour créer un référentiel unique. Dans cet objectif plusieurs dizaines de normes AFNOR ont été portées à l'ISO et, après concertation des différents organismes nationaux, une norme ISO commune a été définie. Ces normes partagent sensiblement la même structure et type d'informations que les normes AFNOR mais avec une portée internationale.

LA PHARMACOPÉE EUROPÉENNE

Dans le cadre de la pharmacopée Européenne nous ne parlons pas de normes d'huile essentielles mais de monographie. Les huiles essentielles décrites dans ces monographies ont été ou sont encore utilisées dans des préparations pharmaceutiques en tant que substance active ou excipient. Afin de sécuriser l'usage de ces huiles essentielles, la qualité a été précisément définie dans ces monographies. On pourra reprocher à ces monographies leur non-homogénéité réciproques avec les normes AFNOR et ISO équivalentes. Les monographies pharmacopée restent également plus génériques et ne recensent pas systématiquement des typicités géographiques pour une même origine botanique. Cependant, elle reste un guide solide pour sélectionner des huiles essentielles et dispensent globalement le même type d'information que l'ISO et l'AFNOR.



FCC – PHARMACOPÉE USA

Dans le même registre, il est possible de retrouver des monographies du Food Chemical Codex édité par l'USP (United State Pharmacopoeia). Contrairement à sa cousine européenne, cette pharmacopée propose non pas un profil chromatographique, comme cela se fait classiquement, mais une analyse infrarouge. Trop imprécise, cette analyse ne pourra pas être utilisée comme une base de sélection de qualité. Cependant ces monographies définissent des bornages sur les constantes physico-chimiques (densité, indice de réfraction, pouvoir rotatoire) qui sont des données plus usitées mais insuffisantes pour attester complètement de la qualité de l'huile essentielle.

STANDARD INTERNES

Il existe des huiles essentielles pour lesquelles il n'y a pas de référentiel public car pas encore étudiées par les organismes de normalisation ou trop difficiles à établir dans l'état actuel des connaissances. Chaque acteur crée alors son standard qui définit la typologie de l'huile essentielle à obtenir en fonction de son historique analytique. S'il est impliqué directement dans la mise en culture de la plante, son expertise prévaut sur l'HE qui en découle. On définit ainsi un référentiel interne à respecter qui assurera une stabilité de la composition de l'huile essentielle.

En complément de ces standards, il existe **d'autres labels, officiels ou non**, afin de permettre de mieux caractériser les huiles essentielles.

LES LABELS DES HUILES ESSENTIELLES

Label géographique



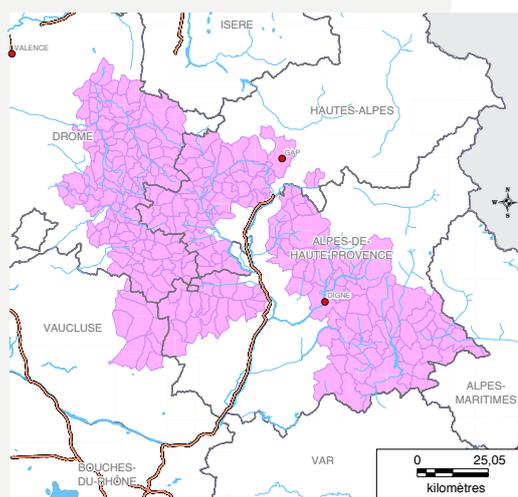
AOP

Dans le secteur des huiles essentielles il n'existe qu'une AOP, celle de la lavande fine. Selon l'INAO : L'AOP désigne un produit dont toutes les étapes de production sont réalisées selon **un savoir-faire reconnu** dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

C'est ici le cas de l'Huile essentielle de lavande de Haute-Provence ou Essence de lavande de Haute-Provence dont la zone géographique s'étend sur 4 départements (Alpes de Haute-Provence, Drôme, Hautes-Alpes et Vaucluse) et à des altitudes dépassant obligatoirement 800m (600m pour la zone du Diois).

À SAVOIR

L'appellation ne concerne que la lavande (*lavandula angustifolia* P. Miller) dite fine ou encore population, distillée à la vapeur d'eau. Ceci exclut donc toutes les variétés clonales telles que la maillette, le matheronne et la diva.



Labels Equitable / Développement Durable



FAIR FOR LIFE

Fair for Life est un programme de certification pour le commerce équitable et les filières responsables. Les entreprises et organismes attestés selon le programme Fair for Life:

- ① **S'ENGAGENT À PLUS D'ÉQUITÉ**
en orientant leur modèle économique vers des pratiques équitables fondées sur une politique de prix équitable et un dialogue respectueux avec leurs fournisseurs.
- ② **RESPECTENT LES DROITS DE L'HOMME**
et offrent des conditions de travail décentes permettant d'améliorer les conditions de vie et le bien-être des travailleurs et de leurs familles.
- ③ **RESPECTENT L'ENVIRONNEMENT, LA BIODIVERSITÉ ET LE CLIMAT**
en assumant la responsabilité de leurs impacts environnementaux et en mettant progressivement en œuvre des pratiques agricoles durables encourageant la conversion à l'agriculture biologique.
- ④ **AGISSENT POUR UN DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE**
en identifiant collectivement les enjeux et en créant des projets de développement adaptés aux contextes locaux.
- ⑤ **RENFORCENT LEURS PARTENARIATS COMMERCIAUX**
en mettant en œuvre une approche progressive visant à améliorer la structure et la durabilité de leurs filières d'approvisionnement.
- ⑥ **PERMETTENT AUX PRODUCTEURS ET AUX TRAVAILLEURS D'ASSURER LEUR REPRÉSENTATION DE MANIÈRE DÉMOCRATIQUE**
et de bénéficier d'une capacité de négociation collective pour développer leurs opportunités économiques.
- ⑦ **RENDENT POSSIBLE DES DÉCISIONS D'ACHAT INFORMÉES**
grâce à une communication transparente qui garantit aux consommateurs la traçabilité physique des ingrédients certifiés.

RAINFOREST ALLIANCE

La labellisation Rainforest Alliance promeut la responsabilité environnementale, l'équité sociale et la viabilité économique des communautés agricoles.



Autres labels privés

Toujours à la recherche de produits qualitatifs, différents labels ont été créés dans les années 80 et sont toujours utilisés par certains laboratoires. Il s'agit notamment :



HEBBD ET EOBBB

Les critères de qualité HEBBD (Huile Essentielle Botaniquement et Biochimiquement Définie) / EOBBB (Essential Oils Botanically & Biochemically Defined) représentent alors une avancée importante.

Ce label signifie que les huiles essentielles sont entièrement définies à la fois sur le plan botanique : (organe distillé et stade de développement de la plante, dénomination botanique latine exacte dont la variété, le chémotype, pays d'origine et le mode de culture) et sur le plan chimique (une chromatographie est réalisée pour chaque nouveau lot d'huile essentielle).

HECT

D'autres laboratoires utilisent le label HECT, similaire à celui de HEBBD, qui signifie Huile Essentielle Chémotypée et qui est également gage de qualité des huiles essentielles sur le plan botanique et biochimique.

Cependant ce label ne fait pas l'objet d'un contrôle par des instances officielles et n'engage donc que la bonne foi de son utilisateur.



Les huiles essentielles sont par nature des matières sensibles et très complexes. Parce qu'elles sont chimiquement variables, parce que leur usage est potentiellement risqué et parce la qualité de leur production dépend du sourcing de la plante et de la méthode d'extraction; les acteurs industriels intermédiaires tout comme les consommateurs finaux, ont besoin de repères pour les guider dans leur décision d'achat. La certification biologique permet d'assurer leur traçabilité et l'absence d'utilisation de pesticides, les standards quant à eux ont pour objectif d'établir des recommandations quant à leur qualité et la typicité de composition. Enfin, les labels visent davantage à donner des éléments sur les conditions de production comme l'origine géographique des plantes utilisées ou les impacts économiques, sociétaux et environnementaux de cette activité de fabrication d'huiles essentielles.

Entre certifications, normes et labels qualité, pour faire le choix de l'huile essentielle correspondante au cahier des charges du développement de votre produit; échangez avec nos experts qui vous accompagneront sur le champ des possibles.

Vous développez un projet avec des huiles essentielles
et avez besoin de plus d'informations ?
N'hésitez pas à **contacter notre équipe dédiée** à ce marché !

HERBAROM

11 chemin des senteurs, 26400 Aouste-Sur-Sye, France
+33 (0)4 75 76 83 16 – contact@herbarom-laboratoire.com

www.herbarom-laboratoire.com



BIBLIOGRAPHIE

Sources :

ECOCERT

www.ecocert.com/fr-FR/certification/agriculture-biologique-europe--ce--n-834-2007

www.ecocert.com/fr-FR/certification/agriculture-durable-rainforest-alliance

Agence bio

www.agencebio.org

Marché Français de l'aromathérapie en parapharmacie et parapharmacie :

www.franceagrimer.fr/fam/content/download/60257/document/7a%20-%20Commercialisation%20PM%20et%20HE%20circuit%20pharmaceutique.pdf?version=3

www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dgcrf/documentation/fiches_pratiques/fiches/huiles-essentiels_0.pdf

Recommandations relatives aux critères de qualité des huiles essentielles (ANSM mai 2008)

ansm.sante.fr/qui-sommes-nous/notre-perimetre/les-medicaments/p/medicaments-a-base-de-plant-es-et-huiles-essentiels#title

AFNOR

www.afnor.org

ISO

www.iso.org

www.edqm.eu/fr/Pharmacopee_Europeenne_10e_Edition

FCC

www.foodchemicalscodex.org

INAO

www.inao.gouv.fr/produit/3321

www.aromanet.com

www.aromazone.com